Titre Professionnel A2SP :
Agent de Sûreté et de Sécurité Privée

Formation de Niveau V – Titre Professionnel du Ministère du Travail

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Obtenir le Titre Professionnel et demander au CNAPS la délivrance de la carte professionnelle pour accéder à l'emploi.

VOIES D'ACCES A LA VALIDATION :

- Validations partielles par Activités types et par Compétences Professionnelles
- Validation et délivrance du Titre Pro si validation totale des 2 Activités types

PRE REQUIS ENTREE EN FORMATION

Autorisation préalable délivrée par le CNAPS

PUBLIC VISE

Toute personne amenée à être salariée d'une entreprise exerçant des activités de surveillance et de gardiennage.

DUREE

224 heures- 32 jours de formation en Centre
Dont 70H pour le SSIAP1, 14H pour le titre de secourisme, 7H pour l'habilitation électrique B0H0V.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes au maximum par groupe

VALIDATION

Attestations de formation
Délivrance du Titre de Secourisme
Délivrance du diplôme SSIAP1
Délivrance du Titre Pro après réussite aux épreuves d'examen sur les 2 Activités types

POUR ALLER PLUS LOIN...

SSIAP2 : Chef d'Equipe de Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
SSIAP3 : Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

PROGRAMME

Le Titre Pro A2SP est constitué de 2 Certificats de Compétences professionnelles : CCP

AT1 : Assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité

Compétences CP1 à CP5 à valider pour l'obtention de l'Activité Type 1 :

CP1 : Accueillir du public dans des conditions de sécurité et de service satisfaisantes, en restant attentif aux signes révélateurs de tension ou de danger.
CP2 : Prévenir par une attitude et une communication adaptées les situations de conflit et les traiter
CP3 : Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une alarme ou à une anomalie et alerter en cas de nécessité
CP4 : Détecter des comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes ou des biens et réagir de manière appropriée à la situation
CP5 : Contrôler des personnes, des véhicules ou des marchandises, manuellement ou à l'aide de matériels de détection

AT2 : Assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle

Compétences CP6 à CP9 à valider pour l'obtention de l'Activité Type 2 :

CP6 : Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention
CP7 : Détecter des dysfonctionnements matériels ou techniques hors incendie et réagir de manière appropriée à la situation
CP8 : Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et dans des immeubles de grande hauteur
CP9 : Mettre en oeuvre les mesures de prévention ou les moyens de protection liés aux risques professionnels ou majeurs

EQUILIBRE THEORIE / PRATIQUE : THEORIE : 132 H soit 59 % PRATIQUE : 92h soit 41 %

VALIDATION : Voir déroulement de l'examen ci-dessous.

Règlementation sûreté :

Application de_La loi du 12 juillet 1983

Arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'Art. 1er du décret n° 2005y-1122 du 6 septembre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection.

Règlementation sécurité incendie:

Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

ADEPROFORM – Patricia COSTIL
Tél. : 06.30.21.84.80. – Email : adeproform@gmail.com - N° SIRET 413 384 025 00025
Déclaration d'existence n° 24 41 01071 41 auprès du Préfet de la Région Centre

Titre Professionnel A2SP :
Agent de Sûreté et de Sécurité Privée

Formation de Niveau V – Titre Professionnel du Ministère du Travail

Validation du Titre Professionnel A2SP par voie d'accès directe :

LES DIFFERENTES ETAPES D'EVALUATION DU TITRE

1. EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES : **Présentation des justificatifs de certification SST et de qualification au SSIAP1**	**/**
2. EPREUVE DE SYNTHESE **Questionnaire professionnel** **Mise en situation professionnelle** **Entretien technique**	**1 H 50 mn** **0 H 30 mn** **0 H 50 mn** **0 H 30 mn**
3. ENTRETIEN FINAL AVEC LE JURY	**0 H 15 mn**
Durée total de la session de validation pour le candidat (durées maximales) : **Dont 1 H 35 devant le jury.**	**2 H 05 mn**

VALIDATION : Epreuves d'examen devant un Jury composé de 2 professionnels de la sécurité Privée assurant le rôle du public (Clients, Visiteurs, Fournisseurs, intervenants extérieurs, etc.) L'examen se déroule le dernier jour dans les conditions et avec les moyens requis pour la délivrance du Titre Pro A2SP.

ADEPROFORM – Patricia COSTIL
Tél. : 06.30.21.84.80. – Email : adeproform@gmail.com - N° SIRET 413 384 025 00025
Déclaration d'existence n° 24 41 01071 41 auprès du Préfet de la Région Centre